

R : 04-CFI-180821

« À l'excep

ur R04	unanime	ADO
--------	---------	-----

ADOPTÉE

Conseil des gouverneurs reçoive le rapport a

**RAPPORT ANNUEL DU
COMITÉ DE FINANCE
Du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018**

1. LES MEMBRES DU COMITÉ

Membres

Jacques Paul Couturier, recteur et vice-chancelier par intérim (à partir de janvier 2018)

Edith Doucet

Gilles Lanteigne, président

Samuel LeBreton (à partir de septembre 2017)

Benoît Long (jusqu'en septembre 2017)

Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier (jusqu'en janvier 2018)

Chantal Thériault

Personnes invitées

Lynne Castonguay, secrétaire générale

Jacques Paul Couturier, vice-recteur du campus d'Edmundston (jusqu'en décembre 2017)

Pierrette Fortin, vice-rectrice du campus d'Edmundston (à partir de janvier 2018)

Daniel Godbout, directeur du Service des finances

Edgar Robichaud, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH)

Sid-Ahmed Selouani, vice-recteur du campus de Shippagan

2. LES RÉUNIONS DU COMITÉ

Le Comité de finance s'est réuni huit fois au cours de l'année 2017-2018. Les réunions se sont tenues aux dates suivantes :

- le 16 mai 2017
- le 18 mai 2017
- le 22 août 2017
- le 5 octobre 2017
- le 15 novembre 2017
- le 9 décembre 2017
- le 14 février 2018
- le 5 avril 2018

À titre de comparaison, le Comité de finance s'était réuni à neuf reprises en 2016-2017.

3. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Lors de ses réunions, le comité a fait les recommandations suivantes :

R : 04-CFI-170516

« Que l'on attribue aux cadres administratifs et membres du personnel de soutien du campus de Shippagan et aux cadres administratifs non syndiqués et au personnel administratif non syndiqué du campus de Moncton, une augmentation salariale de 1,5 % pour l'année 2017-2018, augmentation qui est similaire à celle retrouvée dans l'entente conclue entre l'Université de Moncton et l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton (APAPUM). »

3. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ (suite)

R : 05-CFI-170516

« Que l'on attribue aux vice-recteurs de l'Université de Moncton une augmentation de salaire pour les années 2016-2017 et 2017-2018 qui correspond aux augmentations de salaire prévues dans la dernière convention collective conclue entre l'Employeur et l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM). »

R : 01-CFI-170518

« Que le Comité de finance attribue au recteur et vice-chancelier une augmentation de salaire pour l'année 2016-2017 qui correspond aux augmentations de salaire prévues dans la convention collective conclue entre l'Employeur et l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM).»

R : 04-CFI-170822

« Le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs que les étudiantes et les étudiants âgés de 60 ans et plus qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents et qui habitent le Nouveau-Brunswick soient exemptés des droits de scolarité si intégrés à des cours existants étant entendu que certains autres frais peuvent s'appliquer (frais afférents, frais technologiques, frais de stationnement, manuels de classe, matériel utilisé en classe, supervision d'examen à l'extérieur du campus).

R : 05-CFI-170822

« Que le rapport annuel 2016-2017 du Comité de finance soit présenté au Conseil des gouverneurs pour réception. »

R : 04-CFI-171115

« Que le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs la ratification de l'entente de principe portant sur les modifications à la convention collective existante conclue entre l'Université de Moncton et l'Association des employés de l'Université de Moncton (AEUM) et d'autoriser le recteur et vice-chancelier à signer l'entente collective qui en découle. »

R : 05-CFI-171115

« Que le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs l'adoption des principes directeurs du budget de l'année financière 2018-2019. »

R : 06-CFI-171115

« Que le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs les tarifs de location pour l'année 2018-2019 tels qu'ils ont été présentés dans le document intitulé Tarification des logements universitaires pour l'année 2018-2019. »

R : 01-CFI-171209

« Que le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs l'adoption de l'entente de principe conclue entre l'Employeur et l'Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston (APPUMCE). »

3. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ (suite)

R : 02-CFI-171209

« Que le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs l'adoption de l'entente de principe conclue entre l'Employeur et l'Association du personnel de soutien de l'Université de Moncton, campus de Shippagan (APSUMCS). »

R : 03-CFI-180405

« Que le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs l'adoption du budget 2018-2019 de l'Université de Moncton tel qu'il a été présenté. »

R : 04-CFI-180405

« Que le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs l'adoption de l'entente de principe conclue entre l'Employeur et l'Association des techniciennes et techniciens de l'Université de Moncton, campus de Moncton (ATTUM). »

R : 05-CFI-180405

« Que le Comité de finance donne le mandat au VRARH de procéder à un inventaire des données disponibles quant aux pratiques des autres universités de l'Atlantique relatives aux conditions de travail offertes aux recteurs et vice-chanceliers. À partir de ces renseignements, il proposera des éléments qui pourront éventuellement faire partie d'une proposition des composantes d'un contrat de travail d'une future rectrice et vice-chancelière ou d'un futur recteur et vice-chancelier de l'Université de Moncton. »

4. LE COMITÉ A ÉGALEMENT DISCUTÉ DES POINTS SUIVANTS

- Négociation avec la Province et signature du protocole d'entente
- Mise à jour de l'état d'avancement des projets
- Analyse des écarts entre le budget 2016-2017 et le résultat réel au 30 avril 2017
- Planification budgétaire pour 2018-2019
- Projection au 30 avril 2018
- Mandats de négociation avec l'AEUM, l'ATTUM, l'APAPUM et l'APUMCS.

Préparé par le Secrétariat général - Août 2018